

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 27 JUIN 2005.-

DOCUMENTATION.-

1.- **Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-**

5 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concession temporaire pour 15 ans.

Mme COULISSE Julia

Rue Royale 159

7141 Carnières

C.T.D. 330,00.- €

Melle DEVILLEZ Murielle

Rue de Namur 73

7141 Mont Ste Aldegonde

C.T.D. 330,00.- €

M. GODEAUX Raymond

Rue du Polichêne 73

7140 Morlanwelz

C.T.D. 330,00.- €

M. VAN CRAENENBROECK Christian

Rue Ernest Solvay 74

7141 Carnières

C.T.D. 117,00.- €

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concessions temporaires pour 15 ans

M. DUTIENNE Charles
Place de Mont-Sainte-Aldegonde 36 C.T.D 330,00.- €
7141 Mont-Sainte-Aldegonde

2.- Compte de fin de gestion du Receveur communal sortant – Arrêt .-

L'arrêté royal du 02 août 1990 portant le nouveau règlement général de la comptabilité communale, prévoit les modalités du compte de fin de gestion du Receveur communal sortant.

Monsieur Henri Cornet, Receveur communal sortant le 30 avril 2004, a remis au Collège échevinal son compte de fin de gestion.

Son successeur, Monsieur Ferrari Jean-Pierre, a accepté le compte sous réserve d'approbation comme de droit et il a reconnu avoir reçu le solde de l'encaisse établi à la date du 30 avril 2004.

Le compte de fin de gestion sera transmis à la Députation Permanente pour exercice de la tutelle générale.

Nous vous proposons d'arrêter ce compte de fin de gestion.

3.- Compte communal de l'année 2004 – Examen et décision.-

Vous trouverez en annexe de la présente convocation, les comptes budgétaires ordinaires et extraordinaires pour l'année 2004.

4.- Budget 2005 – Modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire – Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2005 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

5.- Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après modification budgétaire n°1.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

6.- Budget communal pour l'exercice 2005 – Dotation à la Zone de Police de Mariemont après la modification budgétaire n°1.-

Attendu que l'article 208 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré à deux niveaux prévoit la dotation communale en faveur de la Zone de Police comme une dépense obligatoire,

Attendu que le budget 2005 n'avait prévu aucune augmentation et reprenait la dotation 2004 après la dernière modification budgétaire,

Vu la décision du Collège de Police du 16 mars 2005 de solliciter une augmentation de 2,5% du montant de la dotation 2004,

Nous proposons d'octroyer comme dotation à la Zone de Police de Mariemont la somme de 1.650.904, 75.- euros qui sont inscrits à l'article 330/435-01 du budget ordinaire.

7.- Emprunts communaux – Approbation du cahier spécial des charges et mode de passation du marché – Décision.-

Pour faire face à diverses dépenses extraordinaires, nous aurons recours aux emprunts tels que figurant aux tableaux des voies et moyens pour l'exercice 2005.

La loi sur les marchés publics rend compétent le Conseil communal pour le mode de passation des marchés de services financiers.

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges et vous proposons de recourir à un marché par procédure négociée sans publicité.

8.- Bilan financier, rapport d'activités 2004 et budget 2005 de l'ASBL C.R.E.C – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.-€ accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités , du bilan financier de l'année 2004 et du budget 2005 de l'ASBL C.R.E.C

9.- Bilan financier, rapport d'activités 2004 et budget 2005 de l'ASBL Maison de la Laïcité-Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.-€ accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités , du bilan financier de l'année 2004 et du budget 2005 de l'ASBL Maison de la Laïcité

10.- Bilan financier, rapport d'activités 2004 et budget 2005 de l'ASBL FORUM – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.-€ accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités , du bilan financier de l'année 2004 et du budget 2005 de l'ASBL FORUM.

11.- Bilan financier, rapport d'activités 2004 de l'Asbl Antenne Centre – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- euros accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

12.- Achat de mobilier et matériel pour la bibliothèque – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de 15 bacs à livres et de 2 chauffeuses pour la bibliothèque communale (coin lecture).

La dépense est estimée à 2.478,94.- euros.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 767/74418/51 du service extraordinaire de l'exercice 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

13.- Installation, amélioration ou renouvellement de l'éclairage public dans diverses places et rues – Décision.-

Des travaux d'installation, d'amélioration ou de renouvellement de l'éclairage public sont nécessaires aux endroits ci-après :

- renforcement carrefour rue Dufosse / Chaussée Brunehault,
- modernisation Cité des Epines (le long de l'étang des épines),
- extension rue Pont du Nil (abords hall de sports).

Le coût des travaux s'élève à 44.020,02.- euros suivant les devis établis par l'Intercommunale IGRETEC.

Les crédits sont prévus à la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire de l'exercice 2005, soumise à votre approbation en séance de ce jour.

Les marchés seront passés par la procédure négociée.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

14.- Plan Mercure – Adhésion – Projet d'aménagement et d'éclairage d'un piétonnier sur l'ancienne ligne vicinale 80-82, à Morlanwelz – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'aménagement et d'éclairage d'un piétonnier sur l'ancienne ligne vicinale 80-82, entre l'ancienne entrée du Lycée et de l'Athénée et ce, dans le cadre du Plan Mercure, initié par la Région Wallonne.

Ce projet comprend deux lots :

- lot n°1 : Aménagement du piétonnier
Estimation : 60.066,52.- €TVA comprise

- lot n°2 : Eclairage public
Estimation : 22.600,01.- €TVA comprise

Montant total de 82.666,53.- €TVAC

Les marchés de travaux et de fourniture seront passés par procédure négociée sans publicité par lot.

Les crédits nécessaires à l'exécution des ces travaux sont inscrits et admis à l'article 421/72535/60 du service extraordinaire de l'exercice 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

En cas d'acceptation de notre dossier de candidature, le projet se verra subsidié par la Région Wallonne à raison de 80% du montant des travaux subsidiables.

15.- Aménagements intérieurs de la salle de sport rue Pont du Nil à Morlanwelz, Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'aménagements intérieurs de la salle de sports rue Pont du Nil à Morlanwelz.

Le projet comprend :

- Partie 1 : achat de fournitures à mettre en œuvre par les services communaux (7 lots pour un montant global estimé à 14.022,57.- €TVA comprise.

- Partie 2 : travaux à réaliser par entreprise (3 lots pour un montant global estimé à 14.728,55.- €TVA comprise).

Les marchés de fournitures et de travaux seront passés par la procédure négociée sans publicité par lot.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

La modification budgétaire n°1 soumise à votre approbation en séance de ce jour, adapte les crédits inscrits à l'article n°764/72417/60 du service extraordinaire de l'exercice 2005.

16.- Placement d'un plancher pour table de mixage et d'un bardage frontal de protection pour la tribune télescopique du « Sablon ».-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le placement d'un plancher pour table de mixage et d'un bardage frontal de protection pour la tribune télescopique de la salle culturelle « Le Sablon ».

Le coût de cette installation est estimé à 5.711,20.- €TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce travail sont inscrits à la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire de l'exercice 2005, soumise à votre approbation en séance de ce jour.

Une demande de subvention en équipement a été formulée auprès du Ministère de la Communauté française.

17.- Renforcement des systèmes de sécurité de la salle de sports de la rue Pont du Nil et du Service des travaux – Décompte final – Approbation.-

La SPRL AUREMATELEC de Manage (La Hestre) a été désignée en qualité d'adjudicataire pour les travaux de renforcement des systèmes de sécurité de la salle de sports de la rue du Pont du Nil et du Service des travaux, pour un montant de 4.752,27.- €

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires (installation d'une centrale et de trois claviers alphanumériques) pour un montant de 710,88.- €

Nous vous proposons d'approuver le décompte final des travaux au montant de 5.463,16.- €

Les crédits nécessaires à l'exécution des travaux supplémentaires sont inscrits à la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire de l'exercice 2005, soumise à votre approbation en séance de ce jour.

18.- Transformation d'un bâtiment pour les services du CPAS, Place Albert 1^{er}, à Morlanwelz – Avenant n°1 – Approbation.-

L'Association Momentanée Arcadis Fally – Gosse – Bragard à Tarcienne, auteur de projet, nous fait parvenir, accompagné de son rapport justificatif, l'avenant n°1 des travaux de transformation d'un bâtiment pour les services du CPAS, Place Albert 1^{er}, à Morlanwelz.

Cet avenant fait apparaître les points suivants :

1. les suppléments interviennent principalement pour le renforcement de la dalle, l'augmentation des remblais et la modification de l'égouttage,
2. le coût des travaux s'élève à 157.681,07.- €TVA comprise,
3. un délai d'exécution supplémentaire de 92 jours ouvrables est sollicité.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux supplémentaires.

Une demande de révision des subsides accordés sera introduite auprès de la Région Wallonne.

Les crédits nécessaires à l'exécution des dits travaux sont inscrits à la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire de l'exercice 2005, soumise à votre approbation en séance de ce jour.

19.- Travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles – Cahier spécial des charges et devis estimatif – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles, élaboré par Monsieur HENRIETTE Philippe, Contrôleur des Travaux (cahier spécial des charges n°01.05.EV).

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 29.816,40.- TVA comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735/59 du service extraordinaire de l'exercice 2005.

Le marché sera passé par procédure négociée.

La dépense sera couverte par l'utilisation du boni du service extraordinaire.

20.- Travaux d'entretien extraordinaire de voiries et trottoirs dans diverses rues de l'entité – Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'entretien extraordinaire de voiries et trottoirs dans diverses rues de l'entité, élaboré par le Service Voyer Provincial.

Le devis estimatif s'élève à 249.967,12.- €TVA comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735/60 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

21.- Aliénation d'une parcelle de terrain communal indivis à M. et Mme Bry – Mercier Bernard – Décision corrélatrice.-

Il s'agit d'une parcelle de terrain communal (fond bâti et jardin), appartenant en indivision à notre Commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies), située rue de Fontaine, 518 à Leval-Trahegnies, connue au cadastre sous la section B, numéros 225 e, 226 h et 224 x (pie), d'une contenance de 3 ares 20 centiares.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est à dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Monsieur et Madame BRY – MERCIER Bernard, domiciliés à Lobbes, rue des Gaux, 18, pour le prix de 1.928,00.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir la somme de 964,00.- €

22.- Aliénation d'un terrain communal indivis à Melle Béatrice Dernies – Décision corrélatrice.-

Il s'agit d'un terrain communal (fond bâti et jardin) appartenant en indivision à notre Commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies), situé rue du Moulin 124 à Leval-Trahegnies, connu au cadastre sous la section B, numéros 746 d, 747 p et 747 r, d'une contenance de 24 ares 24 centiares.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est à dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Melle Béatrice Dernies, domiciliée à Binche (Leval-Trahegnies), rue du Moulin, 124, pour le prix de 5.479,00.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 2.739,50.- €

23.- Aliénation d'une parcelle de terrain communal indivis aux époux Serhat Erdem et Ifakat Erdem, née Bozkurt – Décision corrélative.-

Il s'agit d'une parcelle de terrain communal (fond bâti et jardin) appartenant en indivision à notre Commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies), située rue aux Chats,31 à Leval-Trahegnies, connue au cadastre sous la section B, numéro 475 v, d'une contenance de 8 ares 17 centiares.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est à dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur des époux Serhat Erdem et Ifakat Erdem, née Bozkurt, domiciliés respectivement à Binche (Leval-Trahegnies), rue Jean Jaurès, 2 et aux Chats, 31, pour le prix de 1.639,00.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 819,50.- €

24.- Désignation d'un membre du personnel communal pour remplir les fonctions de chef de service administratif.-

Attendu que Madame Mertens Armande, chef de service administratif au Secrétariat communal est admise à la pension au 1^{er} août 2005,

Attendu que pour la bonne marche du service, il y a nécessité de désigner un membre du personnel pour remplir cette fonction,

Le Collège propose de désigner Madame Castiaux Maggy, employée d'administration , responsable du service « Urbanisme » pour remplir les fonctions de chef de service administratif au secrétariat communal avec effet au 1^{er} août 2005 pour une durée de 6 mois maximum.

25.- Désignation d'un membre du personnel communal pour remplir les fonctions de chef de bureau administratif.-

Attendu que Monsieur Ferrari Jean-Pierre, chef de bureau administratif au service informatique a été nommé Receveur communal le 1^{er} mai 2004,

Attendu que deux emplois de chefs de bureau sont vacants,

Attendu que Madame Brigoude Martine a déjà rempli les fonctions de chef de bureau administratif dans l'emploi de Monsieur Ferrari Jean-Pierre devenu vacant,

Attendu qu'un autre emploi de chef de service reste vacant,

Attendu que le Collège échevinal doit modifier le cadre en ajoutant un poste de chef de service administratif,

Attendu que pour la bonne marche du service, et en attendant l'approbation de la modification du cadre, il y a nécessité de désigner un membre du personnel pour remplir la fonction de chef de bureau,

Le Collège propose de désigner Madame Brigoude Martine, employée d'administration pour remplir les fonctions de chef de bureau administratif avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2005 pour une durée de 6 mois maximum.

26.- Académie Communale de Musique – Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive.-

L'article 31 du décret du 6 juin 1994 fixe le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs.

Nous vous proposons de déclarer les vacances d'emplois ci-dessous :

DEFINITIFS

- 1 emploi de professeur de clarinette et saxophone 6 périodes
- 1 emploi de professeur de formation musicale et théorique 1 période
- 1 emploi de professeur de danse classique 1 période
- 1 emploi de professeur de danse classique 2 périodes
- 1 emploi de professeur de trompette 4 périodes

